







**RAPPORT 2020** 















Depuis 2010, et conformément à la loi dite "Grenelle II" (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport doit décrire sous forme de synthèse la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans qu'elle produit.

Cette situation est à analyser au regard des 5 finalités du développement durable qui sont:

- > Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère;
- > Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources;
- > Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains;
- > Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations;
- > Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objectif du document est d'analyser, de façon transversale, les impacts de toutes les actions du territoire sur l'ensemble de ces 5 finalités et d'ancrer les questions du développement durable au cœur des débats.

Une même action peut contribuer positivement à plusieurs finalités du développement durable, les logos seront indiqués en fonction de la contribution de l'action aux 5 finalités.

# Le territoire de Paris - Vallée de la Marne

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne résulte de la fusion des Communautés d'agglomération Marne et Chantereine au nord, Marne-la-Vallée / Val Maubuée au centre et La Brie Francilienne au sud, par arrêté préfectoral du 15 novembre 2015 portant à sa création.

Elle compte 227 943 habitants (INSEE population 2021).

### **5 THÉMATIQUES FORTES CARACTÉRISENT LE TERRITOIRE**

• Sa qualité de vie: situation géographique entre ville et campagne, services de proximité;

- Son dynamisme économique;
- Des axes de mobilités structurants et en projet
- La mixité sociale
- L'offre culturelle

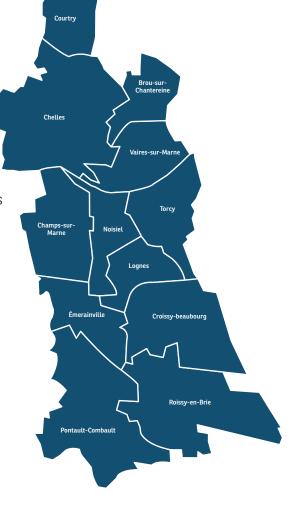
Par délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2016, la Communauté d'agglomération exerce, depuis le 1er janvier 2017, en lieu et place des communes, de nombreuses compétences qui lui donnent des leviers d'actions sur le développement durable:

### Les compétences obligatoires

- > Développement économique
- > Aménagement de l'espace communautaire
- > Équilibre social de l'habitat
- > Politique de la ville
- > Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- > Accueil des gens du voyage
- > Collecte et traitement des déchets et assimilés
- > Gestion des eaux pluviales urbaines
- > Eau
- > Assainissement des eaux usées
- > Élaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial

### Les compétences transférées à titre supplémentaires

- > Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- > Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- > Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : 14 médiathèques, 9 conservatoires, 4 piscines, Le Nautil, les Passerelles, le studio Music'Hall Source.
- > Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels
- > Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle
- > Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport
- > Aménagement numérique du territoire
- > Citoyenneté et prévention
- > Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain
- > Actions de soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire
- > Hébergement de la Bourse du travail
- > Sport de haut niveau



# La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

### LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)









Après plus de deux ans d'élaboration, l'année 2020 a été marquée par:

- > La validation de la stratégie territoriale du PCAET en Conseil communautaire du 7 février 2020
- > La validation du projet de PCAET 2021-2026 en Conseil communautaire du 17 décembre 2020 Paris Vallée de la Marne a coordonné l'élaboration de ce projet avec les communes et plus d'une cinquantaine de partenaires territoriaux: Région, Département, Université Gustave Eiffel, aménageurs, bailleurs sociaux, gestionnaires de réseaux d'énergie, chambres consulaires, organismes de la mobilité, entreprises... Sur ce projet, elle a bénéficié de financements de l'ADEME<sup>(1)</sup> (financement du chargé de mission PCAET) et de l'État (financement du bureau d'études PCAET).

### Le PCAET en quelques lignes

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. Conformément à cette loi, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a l'obligation d'élaborer un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- > La réduction de l'empreinte carbone du territoire
- > La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- > L'adaptation au changement climatique
- > La sobriété énergétique
- > La qualité de l'air
- > Le développement des énergies renouvelables

Le PCAET est établi pour 6 ans (2021-2026), puis mis à jour. Il concerne toutes les communes du territoire et contient:

- Un diagnostic territorial;
- Une stratégie territoriale;
- Un programme d'actions;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation, qui fixe et décrit les indicateurs permettant d'évaluer la progression des actions et l'atteinte des objectifs fixés.

Le PCAET fera l'objet d'un rapport d'évaluation de sa mise en œuvre après trois ans d'application (en 2024). La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne adhère à Airparif, ce qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement technique sur le volet qualité de l'air du Plan Climat Air Énergie Territorial.

### Les objectifs stratégiques à l'horizon 2030 de Paris - Vallée de la Marne

Lors du Conseil communautaire du 6 février 2020, les élus ont approuvé les objectifs stratégiques du PCAET de Paris - Vallée de la Marne. D'ici 2030 les objectifs fixés sont:

- > 15% de baisse des consommations d'énergie, avec un effort important à réaliser sur la rénovation thermique des bâtiments (logement et tertiaire) et le soutien aux mobilités durables (transport en commun, vélo, covoiturage...)
- > Une multiplication par 2,2 de la production d'énergie renouvelable; en continuant de développer les réseaux de chaleur (géothermie, chaleur fatale, bois énergie), et en exploitant des nouvelles sources d'énergie aujourd'hui très peu utilisées sur le territoire (solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie superficielle, méthanisation...)
- > 25% de baisse des émissions de polluants atmosphériques, de manière à respecter les valeurs limites européennes relatives à la qualité de l'air.

L'atteinte de ces objectifs permettra de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

(1) ADEME - Agence de la Transition Écologique

### Le projet de plan d'actions 2021-2026 de Paris - Vallée de la Marne

Le travail collaboratif et transversal avec les acteurs du territoire a permis d'aboutir à un plan de 51 actions pour la période 2021-2026, décliné en 7 axes:

- > Organisation interne de la collectivité et des communes
- > Aménagement durable
- > Performance énergétique des bâtiments (logement et tertiaire)
- > Mobilité durable
- > Énergies renouvelables
- > Développement économique local et économie circulaire
- > Action citoyenne

### **Calendrier prévisionnel**

- > Janvier à mars 2021: instruction réglementaire (avis de l'État, de la Région, et de l'autorité environnementale).
- > Avril à mi-mai 2021: participation électronique du public.
- > Juin 2021 : approbation du PCAET final en Conseil communautaire
- > Septembre 2021 : signature d'une charte d'engagement entre l'Agglomération, les communes, et les partenaires.

### Pour en savoir plus sur le PCAET de Paris - Vallée de la Marne :

www.agglo-pvm.fr/actions/environnement/plan-climat-air-energie-territorial

# LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES





## **LES RÉSEAUX DE CHALEUR**

Il existe deux réseaux de chaleur en géothermie sur le territoire de Paris - Vallée de la Marne:

- > Le réseau de chaleur de Chelles (compétence de la ville)
- > Le réseau de chaleur de Lognes-Torcy

Un 3º réseau de chaleur en géothermie est en projet à Champs-sur-Marne / Noisiel.

### Le réseau de chaleur en géothermie à Lognes-Torcy

Paris - Vallée de la Marne gère un réseau de chaleur en géothermie sur les communes de Lognes et Torcy. D'après le dernier rapport d'activité de Géoval (2019), qui en est le délégataire, l'exploitation a été marquée par les indicateurs suivants:

- > Le taux de couverture par la géothermie dans le "mix énergétique": 85,5 % géothermie, et 14,5 % gaz.
- > Une longueur de réseau de 11,59 km
- > Le chiffre d'affaires global pour l'année 2018 est de 3 969 964 € HT (+2,6 % par rapport à l'exercice précédent)
- > Une consommation d'eau de 801 m³ (fuites du réseau + consommation d'eau des chaudières)
- > Un volume de vente d'énergie thermique de 50 637 MWh (en augmentation de 16,9 %)

Le prix unitaire moyen de la chaleur est passé de 82,66 € TTC / MWh en 2009 à 78,73 € TTC / MWH en 2019.

- > L'extension du réseau de chaleur par géothermie vers le quartier de l'Arche Guédon à Torcy a été achevée en 2018.
- > En 2018, une extension du réseau d'une longueur de 322 mètres a été réalisée sur le boulevard du Segrais à Lognes alimentant deux nouvelles sous-stations: Les Palombes A/B/C (310 kW) et Les Palombes D/E (260 kW).
- > En 2019, une extension du réseau de 48 m a été réalisée à côté de la centrale afin de raccorder le nouveau lycée Émilie Brontë de Lognes (630 kW)
- > En 2019, 5 396 équivalents logements étaient raccordés au réseau de chaleur. La connexion du quartier de l'Arche Guédon a permis le raccordement de 6 nouvelles sous-stations, générant une augmentation de la puissance raccordée de 3061 kW (équivalent de 502 logements). À terme 6 000 logements seront raccordés.

### La création d'un réseau de chaleur à Champs-sur-Marne / Noisiel

La création d'un réseau de géothermie est prévue sur les communes de Champs-sur-Marne et Noisiel. Les travaux ont démarré et la mise en service est programmée au dernier trimestre 2021. Les caractéristiques du réseau seront les suivantes:

- > 10 000 équivalents logements chauffés
- > 19 km de réseaux
- > Une production de 97 GWh / an
- > 40 M€ d'investissements, avec un financement participatif de 1 M€ et une subvention de l'ADEME et de la Région Île-de-France de 10 M€

**Pour en savoir plus sur la géothermie à Paris - Vallée de la Marne:** www.agglo-pvm.fr/actions-et-projets/environnement/la-geothermie

#### Le réseau de chaleur de Chelles

Ce réseau de chaleur en géothermie a été créé en 1987. Il produit 56 GWh de chaleur et 5380 équivalents logements y sont raccordés. Il dessert notamment des bâtiments communaux (mairies, écoles...) et des bâtiments intercommunaux (piscines, médiathèques). Le taux de couverture de la géothermie dans le "mix énergétique" est de 43 %.

### LA MISE À DISPOSITION DE FONCIER POUR UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne est propriétaire de 16 ha à Courtry au lieu-dit "Plateau de Bel Air". Ces terrains, antérieurement occupés par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), comportent des servitudes qui en limitent fortement la valorisation et le destine à terme à une carrière de gypse.

Une occupation transitoire du site, permettant de le valoriser pendant 25 à 30 ans, et prenant en compte les difficultés du site, a donc été recherchée et le principe de proposer ce site à des opérateurs de la filière photovoltaïque a donc été retenu. Une promesse de bail emphytéotique a été signée en février 2019 avec l'entreprise "Générale du Solaire". Le permis de construire a été déposé mi-2020 et devrait être obtenu en 2021. La mise en service de la centrale est programmée pour 2022. Chiffres clés du projet:

- > Production prévisionnelle d'électricité de 8,3 GWh/an (soit près de 14 % de l'objectif du PCAET sur le solaire photovoltaïque, qui vise 60 GWh/an de production solaire photovoltaïque à l'horizon 2030).
- > Investissement de 5,5 M€ par l'entreprise Générale du Solaire
- > Recette de 15 000 €/an de loyer pour Paris Vallée de la Marne ainsi que 30 000 €/an de fiscalité (IFER majoritairement) à partager entre l'Agglomération et la commune de Courtry

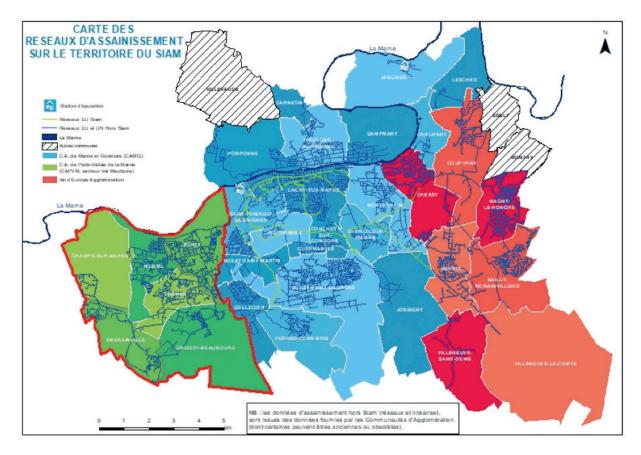
### LA MÉTHANISATION DES EAUX USÉES DU SIAM

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM), gère la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes (capacité de 400000 équivalents habitants). Un tiers des eaux usées épurées par cette station proviennent de Paris - Vallée de la Marne (Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel et Torcy).

Suite à une analyse des besoins, enrichie par des études de faisabilité, les élus du SIAM ont décidé lors du renouvellement de la délégation de service public, en 2020, de compléter l'exploitation par la création d'une unité de méthanisation des boues. Les travaux sont prévus fin 2021 pour une mise en service en 2023.

Cette unité de méthanisation permettra de:

- Valoriser les boues et les graisses de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes ainsi que des MIATE (matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux) externes issues notamment de traitement d'eaux industrielles;
- > Produire du biogaz, à partir de la digestion de boues et de graisses (production prévisionnelle : 22 GWh/an), qui sera injecté dans le réseau et vendu à ENGIE pour une période de 15 ans ;



- > Générer des recettes par la vente de biogaz, dont les usagers abonnés du territoire bénéficieront via la facture d'eau;
- > Valoriser la chaleur fatale produite par le four d'incinération des boues pour assurer les besoins de l'unité de méthanisation sans énergie fossile complémentaire;
- > Sensibiliser le public (scolaire essentiellement) par l'organisation de divers parcours pédagogiques et la création d'un espace dédié.

Le concessionnaire, MARNEO (société dédiée de la SAUR), assure la conception, la réalisation et l'exploitation de la future unité de méthanisation des boues.

L'unité de méthanisation des boues permettra une véritable transition énergétique pour aboutir au plus tard en 2032 à la neutralité énergétique de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes:

### **ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE -** UNE STEP À LA NEUTRALITÉ ÉNERGÉTIQUE



Autoconsommation (récupérateur): 7200 MWh/an

### Chiffres clefs du projet

- > Récupération de chaleur (autoconsommation) de 72 GWh/an
- > Production de biogaz de 22 GWh/an
- > Montant du projet: 17 656 710 € HT dont:
  - 5 000 000 € financés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM)
  - 12 656 710 € HT financés par le concessionnaire

En parallèle, des subventions ont été sollicitées (montants non déterminés car les dossiers sont en cours d'instruction) auprès de: l'ADEME, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, voire l'Europe.

## L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS







L'augmentation du coût des énergies, les préoccupations environnementales et le risque de déqualification du parc ancien, amènent à mettre en place les conditions pour rénover le plus de logements possibles. Cet enjeu vise le parc public comme le parc privé.

### LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le PLH constitue le cadre partenarial d'analyse des problématiques territoriales et de mise en évidence des enjeux en matière d'habitat. Il définit des orientations politiques et un plan d'actions pour une durée de 6 ans (2020-2025).

Le projet de PLH de Paris - Vallée de la Marne a été arrêté par le Conseil communautaire du 25 juin 2020, après avis de ses communes membres.

Le diagnostic de l'habitat, réalisé préalablement, a dégagé les priorités d'interventions suivantes:

- > Développer l'offre de logements pour répondre aux besoins des familles, des jeunes, des étudiants, des personnes âgées, des gens du voyage, des personnes en difficulté...,
- > Diversifier les réponses, en offrant toute une gamme de produits, intégrant des formes d'habitat mixtes, intermédiaires, spécifiques, sans oublier les besoins des gens du voyage,
- > Maîtriser les quittances de loyer des opérations neuves, ordinaires et spécifiques, pour les rendre accessibles,
- > Viser des constructions de qualité prenant en compte les espaces naturels, proposant des valeurs d'usage, des innovations, des solutions favorisant les économies de fonctionnement des bâtiments, et en ayant recours à des montages incitatifs sur le plan financier,
- > Amplifier la rénovation du parc ancien en visant une meilleure performance énergétique mais aussi pour traiter les situations de logement indigne,
- > Adapter le parc ancien aux évolutions des modes de vie, aux souhaits des personnes âgées de rester à domicile à travers le développement de services et l'adaptation des logements,
- > Renforcer la communication et la coordination des acteurs de l'accompagnement social et de l'insertion par le logement pour repérer les situations difficiles et réduire les effets du mal logement dans ce contexte de tension,
- > Optimiser les actions d'accompagnement des copropriétaires de Paris Vallée de la Marne et renforcer les concertations sur les mises en vente HLM.

La construction, chaque année, d'environ 1600 logements de plusieurs catégories, sera autorisée sur l'Agglomération, afin de répondre aux attentes diversifiées des habitants: des logements en accession, mais aussi en accession sociale, des logements locatifs intermédiaires, des logements locatifs sociaux et des terrains locatifs familiaux.

### LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL PRÉVENTIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC)

À Paris - Vallée de la Marne, environ 36 000 logements, soit 40 % des habitations du territoire, sont en copropriétés. Dans le cadre de sa politique d'amélioration du parc privé, la Communauté d'agglomération met en œuvre un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur son territoire depuis mai 2019 et pendant 3 ans. Ce programme partenarial avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) a pour objectif d'intervenir en amont des difficultés des copropriétés par des actions de prévention et d'accompagnement de celles-ci (auprès des copropriétaires, conseils syndicaux, syndics). La spécificité du fonctionnement des copropriétés étant méconnue pour de nombreux copropriétaires, des actions publiques de sensibilisation, d'accompagnement et de formations permettent d'expliquer, maintenir et développer leur fonctionnement.

En 2020, les actions prévues par le POPAC ont été poursuivies malgré la crise sanitaire:

- Les soirées de la copropriété: soirées d'information aux copropriétaires et de formation pour les conseillers syndicaux et syndics bénévoles,
- > Les permanences d'un expert de la copropriété, sur rendez-vous, afin de conseiller et orienter les copropriétaires sur des sujets techniques (mise en œuvre de travaux) ou de fonctionnement (juridique,
- > Le développement des partenariats avec les acteurs locaux,
- > L'observation statistique des copropriétés du territoire,
- > La réalisation de diagnostics "flash".

### LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE)

25 % des logements du territoire ont été construits avant la première réglementation thermique de 1975, et plus de 75 % avant la réglementation thermique de 1988. Ces logements ont souvent des consommations énergétiques très supérieures aux logements construits plus récemment (la consommation énergétique par m<sup>2</sup> est en moyenne 4 à 5 fois plus importante entre un logement construit avant 1975 et après 2005). Le Conseil communautaire du 6 février 2020 a approuvé la mise en place d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). Ce projet est mené en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement. La PTRE, dénommée Service unique de la rénovation énergétique (SURE) à Paris - Vallée de la Marne, est un outil mis en place dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025. Il hiérarchise et coordonne les actions en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire à savoir, le bâti inférieur  $\hat{a} 1000 \text{ m}^2$ .

La plateforme est animée par deux conseillers en énergie de l'association départementale Seine-et-Marne Environnement basés depuis juin 2020 dans les locaux de l'Agglomération à Chelles.

Pour une plus grande visibilité et proximité avec les habitants, de nombreuses permanences à destination des particuliers et des entreprises sont organisées dans chacune des communes du territoire. Des visites à domicile sont également organisées.

La plateforme assure les missions suivantes:

### Auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales :

- > Accompagnement des projets de rénovation énergétique: information, aide à la formulation de la demande de travaux, optimisation des aides financières existantes, élaboration d'un plan de financement, recherche des entreprises de travaux, suivi post-travaux<sup>(2)</sup>.
- > Sensibilisation aux économies d'énergie: écogestes.

### Auprès des professionnels du bâtiment:

> Animation du réseau de professionnels et des acteurs locaux.

Du 1er juin au 11 septembre 2020, 76 habitants de l'Agglomération ont bénéficié de ce service. Les conseillers en énergie du SURE ont recu 76 demandes de contacts en 2020 sur la période, contre 27 en 2018 et 23 en 2019. Environ 40 % des demandes seraient liées aux travaux d'isolation thermique par l'extérieur des murs (ITE), ce qui est probablement dû à l'offre commerciale à 1 €.

Les travaux d'isolation de toiture représentent 30 % des demandes. La popularité de ces travaux s'explique par le gain énergétique important et surtout par l'offre commerciale à  $1 \in$ .

Environ 20 % des demandes sont consacrées au remplacement des chaudières actuelles par des chaudières à gaz.

(2) Les travaux d'amélioration de la performance énergétique sont conçus sur la base de calculs théoriques des consommations énergétiques avant et après travaux. L'Agglomération souhaite aller plus loin et observer les effets réels des travaux.

Enfin, les 10 % des demandes restantes regroupent différents types de travaux, comme le changement de fenêtres, l'installation d'une pompe à chaleur, ventilation, système combiné, poêle et inserts... La plupart des demandes se concentrent sur les aides financières et dans un second temps, les conseils techniques (analyse de devis, matériaux, équipements...).

Pour en savoir plus sur la PTRE:

Le flyer de présentation du service :

www.agglo-pvm.fr/fileadmin/medias/Publications/Habitat/2011 SURE Flyer.pdf

Vidéo de présentation du service :

www.youtube.com/watch?v=Xym96AF\_4To&list=PLIzyCy4X1fhxWQvuJVwP6ez4D-TN0EZY1

### LES AIDES FINANCIÈRES POUR L'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENT

En 2020, l'Agglomération a alloué 1419360 € au développement et à l'amélioration de l'habitat. Cette enveloppe se répartit entre le parc public (80 %) et le parc privé (20 %).

### Les aides à l'amélioration du parc public

En 2020, Paris - Vallée de la Marne a poursuivi son soutien aux organismes HLM qui réhabilitent leur parc, par des aides directes et en se portant garante des prêts qu'ils contractent auprès des banques pour mener leurs opérations.

Les aides financières sont accordées aux organismes HLM pour les aider à développer leur offre de logements et à réhabiliter leur parc ancien:

- > L'aide à l'amélioration vise les opérations permettant d'accroître la performance énergétique des bâtiments et la résolution de dysfonctionnements majeurs. Les opérations doivent permettre de diminuer les charges des locataires.
- > L'aide au développement de l'offre de logements concerne la construction neuve, l'acquisition en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) et l'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux.

550 logements publics ont bénéficié de ces aides en 2020 dont 471 dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

### Les aides à l'amélioration du parc privé

Des aides sont accordées aux propriétaires occupants (ayant des ressources modestes ou très modestes selon les plafonds de l'ANAH) et aux copropriétés et permettent:

- > d'accroître la performance énergétique des logements,
- > d'adapter les logements aux besoins des personnes en situation de handicap,
- > d'améliorer l'état des logements nécessitant des travaux lourds (lutte contre l'habitat indigne),
- > de rénover des copropriétés en grandes difficultés.

64 logements ont bénéficié de ces aides en 2020 dont 50 dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

### **LES TRANSPORTS**







### L'ÉCO-MOBILITÉ PARTAGÉE

Depuis 2014 l'Agglomération propose, en partenariat avec les Agglomérations de Val d'Europe et de Marne et Gondoire, un service de covoiturage, d'autopartage et de bornes de recharge électrique actuellement assuré par la société Clem'. Cette offre est disponible sur la partie centre de l'Agglomération (Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Lognes, Noisiel, Émerainville et Torcy) et met à disposition des habitants et des entreprises (après inscription, souscription de l'abonnement au service et réservation) 23 stations d'éco-mobilité équipées d'un total de 17 véhicules en autopartage et de 34 bornes de recharge de véhicules électriques.

Fin 2020, les trois agglomérations accueillant les stations d'éco-mobilité ont lancé une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un marché dans le cadre de la remise en concurrence de la gestion de ces stations d'éco-mobilité. Il s'appuie sur un diagnostic du réseau actuel et sur des préconisations d'évolution du service.

### LA POLITIQUE CYCLABLE

L'Agglomération offre aux habitants plus d'une centaine de kilomètres d'itinéraires cyclables protégés et continue sa démarche de recensement des voies vertes, cyclables et voiries apaisées.

### La cartographie SIG

Dans le cadre d'un souci d'amélioration des continuités cyclables et de l'information pour l'ensemble des habitants, une carte via le logiciel du SIG a été produite à la mi-2020. Ce document sera régulièrement mis à jour et sera consultable à terme par l'ensemble des personnels et des services municipaux mais également, par habitants de l'Agglomération.

### L'élaboration d'une stratégie cyclable

L'Agglomération, ainsi que les communes membres, se basent aujourd'hui sur les schémas vélo des anciens EPCI pour développer les itinéraires cyclables. Elles cherchent à développer les raccordements, les continuités et la mise en cohérence de ces itinéraires. L'Agglomération a candidaté en 2019 à l'appel à projet ADEME "Vélo&Territoire" en vue de se doter d'un schéma directeur des itinéraires cyclables. Cette démarche permettra de décliner localement le plan vélo de la Région Île-de-France. Une chargée de mission stratégie cyclable a été recrutée en septembre 2020 et le COPIL de validation du cahier des charges de l'étude stratégie cyclable a eu lieu en présence des partenaires le 2 décembre 2020.

### **Un chantier d'insertion**

Porté par la Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi (M2IE), intitulé la "VELOSTATION-PVM", ce dispositif présente plusieurs caractéristiques:

- > Un parc de stationnement de vélos de 100 places (consigne VELIGO®);
- > Un atelier physique: le technicentre, pour effectuer les réparations, faire du marquage contre le vol (immatriculation et enregistrement sur une base de données nationale des vélos), animer les ateliers participatifs, louer des vélos classiques et électriques ou prodiquer quelques conseils en mobilité;
- > Un camion-atelier: la Veli'mobile permet de délivrer des prestations au domicile du particulier, en entreprise ou sur une place publique;

### **Des stations Véligo**

Soucieuse de favoriser les déplacements multimodaux, l'Agglomération compte neuf consignes Véligo sur son territoire, soit 379 places de stationnement sécurisées. Actuellement, 290 abonnements sont en cours. L'accès à ces consignes sécurisées est soumis au paiement d'un abonnement d'1 €/mois.

### L'aménagement de la liaison Marne-Dhuis

Une étude est en cours pour élaborer une liaison cyclable de 13 km traversant 4 communes: Brou-sur-Chantereine, Courtry, Chelles et Vaires-sur-Marne.

### Le développement du service Véligo Location

En collaboration avec Île-de-France Mobilités, le service Véligo Location tend à se développer sur le territoire. Il comprenant deux volets:

La location longue durée d'un vélo à assistance électrique (6 mois) pour un abonnement de 40 € par mois dont 50 % peut être pris en charge par l'employeur. Des services comme l'entretien du parc de vélos, le développement de l'application Véligo Location, pour lequel certains sites d'information, d'aide, de formation ou de location ont été sélectionnés sur le territoire de l'Agglomération.

### En 2020, sur les 12 communes, il y a eu 110 abonnements

Champs-sur-Marne	11	Noisiel	2
Chelles	32	Pontault-Combault	18
Croissy-Beaubourg	19	Roissy-en-Brie	4
Émerainville	2	Torcy	17
Lognes	3	Vaires-sur-Marne	1

### La politique transports en commun

Dans la continuité des importantes restructurations des réseaux de bus en 2018 notamment sur le territoire du bassin chellois et le bassin de Tournan-en-Brie (qui intègre les villes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie), l'offre de transport continue à s'adapter et d'évoluer.

- > En 2020, sur le territoire du bassin chellois, deux lignes ont été prolongées jusqu'à l'hôpital de Montfermeil pour assurer la liaison avec le T4. La fréquence de la ligne 1 a par ailleurs été renforcée en heure de pointe.
- > Un nouvel arrêt a été créé au niveau de la station multimodale "Le Pin Courtry" mise en place par le Département de Seine-et-Marne. Par ailleurs, 6 nouveaux véhicules ont été mis en service et des cellules compteuses ont commencé à être déployées pour mieux connaître la fréquentation des bus sur le secteur du bassin de Tournan-en-Brie.
- > L'Agglomération s'est engagée concrètement sur le Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) porté par Île-de-France Mobilités. Il consiste à garantir la mise aux normes des arrêts de bus du territoire pour l'accès aux Personnes à mobilité réduite (PMR). En 2020, dans la continuité des années précédentes, un dossier de demande de subvention a été transmis à Île-de-France Mobilités pour la mise aux normes de 37 points d'arrêts, ce qui permettra à l'Agglomération d'assurer une accessibilité PMR de la quasi-totalité des arrêts du territoire.
- > Par délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités, l'Agglomération est également autorité organisatrice de proximité et gère à ce titre l'organisation, l'attribution et le suivi de la réalisation de l'offre en Transport à la Demande (TAD). En 2020, une amélioration des amplitudes horaires du service de TAD, en continu la journée pour desservir les établissements de santé, et plus tôt le matin et plus tard le soir pour compléter les lignes régulières. L'arrêt Hôpital de Montfermeil a été supprimé et remplacé par la Clinique de Brou-sur-Chantereine (arrêt devenu redondant avec le service de lignes régulières suite au prolongement des lignes 1 et 5 jusqu'à l'hôpital de Montfermeil). Au cours du premier confinement de mars-avril 2020, des adaptations du TAD ont été proposées pour répondre à la demande hospitalière. La fréquentation a été peu impactée par la crise sanitaire. Le service est dorénavant en cours de labellisation par Île-de-France Mobilités.
- Les 3 actuelles gares routières du territoire sont la propriété de l'Agglomération. Elles ont été progressivement été mises en gestion afin d'organiser les services multimodaux de déplacement au sein de ces sites et d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers. Ainsi, après la gare routière de Chelles remise en concurrence en 2020, puis celle de Torcy en 2019 la gare routière de Vaires-sur-Marne est gérée depuis sa mise en service en juillet 2020.
- > L'aménagement du Pôle gare de Vaires-sur-Marne, commencé en juillet 2018, s'est achevé à l'été 2020.

# La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

# LA GESTION DES ESPACES VÉGÉTALISÉS







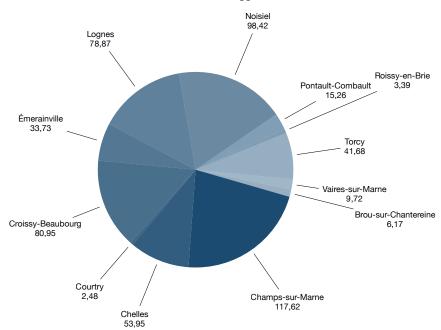
Le territoire de Paris - Vallée de la Marne est composé de 40 % d'espaces végétalisés (boisements, espaces verts, parcs, jardins, milieux protégés, plans d'eau, etc.). Ces espaces verts sont gérés par l'Agglomération, à travers sa Direction de l'environnement et du développement durable mais aussi d'autres partenaires tels que l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, la Région, le Département et les communes, et des entreprises privées.

Les espaces végétalisés représentent 4227 ha du territoire. Ils sont répartis comme suit : Source: IAU (Insitut d'Aménagement et d'Urbanisme d'île de France)

- > 66% de bois et forêts (2790 ha);
- > 20% d'espaces agricoles (808 ha);
- > 7,5% de milieux semi-naturels (323 ha);
- > 7,5% de plans d'eau (306 ha).

### Les espaces végétalisés (en ha) gérés par Paris - Vallée de la Marne par commune

Source: Données SIG de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne



Le territoire est riche en biodiversité faunistique et floristique. L'habitat le plus représentatif est le milieu boisé. À ce titre, plusieurs espaces naturels sont classés et protégés au niveau européen, national et régional.

Le territoire compte actuellement:

- > 23 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (de type 1 et 2);
- > 1 biotope;
- > 1 Réserve naturelle régionale (RNR);
- > 1 site NATURA 2000(3);
- > 5 Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF);
- > 56 plans d'eau;
- > des bois et forêts;
- > des parcs, jardins et squares.

(3) Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne avant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

Paris - Vallée de la Marne s'engage, depuis plusieurs années, à mettre en place des actions de gestion différenciée et écologique des espaces naturels pour agir sur la biodiversité locale. Cela passe notamment par une démarche "zéro phyto", mais aussi un fauchage tardif, une réduction de la fréquence des tontes et le développement de l'écopâturage.

### LE LABEL ÉCOJARDIN AU PARC DE NOISIEL

L'obtention en 2019 du Label Écojardin (porté par le Ministère de la transition écologique) pour le parc de Noisiel témoigne de l'implication de l'Agglomération dans cette démarche de gestion respectueuse des espaces naturels.

Le label Écojardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Il est établi sur la base de critères intégrés à un référentiel. Véritable outil méthodologique à destination des gestionnaires d'espaces verts, il permet de les guider vers les bonnes pratiques.

### LA DÉMARCHE "TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE"

L'Agglomération a été retenue par la Région Île-de-France pour s'inscrire dans la démarche "Territoire engagé pour la nature", qui lui permettra d'être accompagnée par l'Agence régionale pour la biodiversité pour améliorer ses pratiques et développer des projets en faveur de la biodiversité.

La démarche "Territoire engagé pour la nature" est un engagement de l'Agglomération à agir afin de valoriser, sauvegarder et reconquérir la biodiversité de son territoire. L'objectif est de mobiliser des ressources, concrétiser les idées, développer des actions, et faire émerger des solutions propres à son territoire et ses enjeux en matière de biodiversité.

### **LA MISE EN PLACE DE RUCHES**

La mise en place de ruches sur certains lieux du territoire permet de valoriser l'activité des abeilles. Paris - Vallée de la Marne possède aussi 16 ruches situées au Moulin de Douvres à Torcy. Toute l'année, elles sont entretenues par quatre apiculteurs volontaires. En 2020, la récolte a été excellente: 500 kg de miel ont été mis en pots!

### LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES

L'Agglomération met en place des actions afin de gérer la prolifération de certaines espèces nuisibles sur son territoire. C'est le cas notamment du frelon asiatique, de la processionnaire du chêne, et d'espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon.

Pour lutter contre le frelon asiatique, elle travaille en étroite collaboration avec une société spécialiste en la matière et a également mis en place une procédure d'intervention en interne en cas de signalement. Paris - Vallée de la Marne travaille également avec Seine-et-Marne Environnement pour observer et tester des modes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Concernant la Renouée du Japon, une cartographie est en cours d'élaboration et des expérimentations sont menées pour limiter la propagation et le développement de cette plante non endémique.

### LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE (RNR) DES ÎLES DE CHELLES

À l'occasion du comité de gestion 2020, un accord de principe a été acté entre la Région et la Communauté d'agglomération concernant l'extension de la RNR des îles de Chelles et l'intégration de l'île Gobet à Torcy.

### DES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Pour mieux connaître la biodiversité de son territoire et en tenir compte dans les modes de gestion des espaces verts qu'elle met en place, Paris - Vallée de la Marne mène des inventaires de la faune et la flore qui sont ensuite cartographiés. Ces données lui permettent également de sensibiliser ses partenaires, notamment les communes membres.

Divers inventaires sont menés sur le territoire: insectes, flore, vers de terre, oiseaux, amphibiens, et suivi écologique des plans d'eau. En 2020, les inventaires ci-dessous ont été menés par l'Agglomération et Seine-et-Marne Environnement:

- > Réserve naturelle régionale des îles de Chelles: 6 inventaires des insectes (coléoptères), 6 inventaires des oiseaux et 8 tournées de surveillances des berges et des îles;
- > Chelles: 3 inventaires insectes et 2 inventaires de la flore;
- > Champs-sur-Marne: 2 inventaires des amphibiens, 1 inventaire des chiroptères, 6 inventaires des insectes, 2 inventaires de la flore et 3 suivis écologiques des plans d'eau;
- > Croissy-Beaubourg: 4 inventaires des amphibiens, 1 inventaire des chiroptères, 9 inventaires des insectes, 4 inventaires de la flore et 4 suivis écologiques des plans d'eau;
- > Émerainville: 6 inventaires des insectes et oiseaux et 1 inventaire de la flore;
- > Lognes: 12 inventaires des insectes, oiseaux et amphibiens, 1 inventaire de la flore et 2 suivis écologiques des plans d'eau;
- > Noisiel: 12 inventaires des insectes, 1 inventaire des amphibiens, 1 inventaire des chiroptères, 1 inventaire de la flore;
- > Torcy: 9 inventaires des insectes, 1 inventaire de la flore.

# SCHÉMA DE COHÉRENCE D'ORIENTATION PAYSAGÈRE (SCOP)







Le SCOP a permis de définir les cinq grandes familles d'objectifs représentatifs du territoire, en matière de qualité paysagère:

- > Le paysage culturel et identitaire
- > Le paysage naturel
- > Le paysage agricole
- > Le paysage habité
- > Le paysage de mobilité

**LE PLAN PAYSAGE** 

Afin de garantir, sur le territoire, la présence d'espaces paysagers de qualité et la valorisation des espaces naturels (protégés ou non), forestiers et agricoles, le SCOP propose des projets de trames vertes et bleues.

Les 12 communes de Paris - Vallée de la Marne ont été associées à la démarche du SCOP puisqu'il propose des projets et actions à intégrer dans les PLU des communes. Le SCOP a été validé au Conseil communautaire d'avril 2019.

# LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT VAGABONDE (MEV)









En partenariat avec des associations locales, la Maison de l'environnement vagabonde propose un programme d'animations variées et pour tous les âges, sur des thèmes qui sont tous liés au développement durable et à la sensibilisation des habitants à leur environnement, tels que:

- > La découverte de la Réserve naturelle régionale des Îles de Chelles
- > Des observations de la faune et la flore
- > La confection de nourriture pour les abeilles
- > La fabrication d'objets à partir de matériaux naturels (cosmétiques, attrape rêve, épouvantails...)
- > La réparation d'objets (vélos, petits appareils électriques...)
- > Le jardinage et la permaculture
- > l'initiation à l'autoconstruction et à la construction avec des matériaux biosourcés

Chaque mois, des dizaines de participants, des jeunes, des familles, des seniors, prennent part à ces animations gratuites.

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire, la plupart des animations ont été annulées. Quelques animations ont pu être maintenues en janvier, août et septembre. Ce programme d'animations continuera en 2021.

# L'AMÉNAGEMENT EN BORDS DE MARNE

En bords de Marne, les projets suivants ont déjà été réalisés:

- > Le chemin des berges situé entre le pont de Vaires-sur-Marne et le pôle nautique;
- > La construction des bâtiments du club de canoë-kayak de Torcy;
- > L'aménagement du hameau du Moulin;
- > L'aménagement du mail des îles avec la valorisation d'une zone humide en 2013;
- > La requalification de la route de Noisiel (RD10p) entre le carrefour des cantines et la rue Jean-Jaurès avec l'aménagement de traversées piétonnes et d'une piste cyclable;
- > Le chemin des berges dans le parc de Noisiel, situé entre la chocolaterie de Noisiel et le parc de Champs-sur-Marne en 2016;
- > L'île de Douvres en 2019.

En 2020, une étude concernant le réaménagement des berges de la Marne dans le parc de Noisiel a été engagée. L'objectif est d'adapter l'aménagement existant aux effondrements des berges produits en 2018, de mettre en sécurité le public et de créer des zones de tranquillité pour la faune en bords de Marne. L'absence de visiteurs sur certaines parties des berges permettra de laisser l'évolution des berges fonctionner au gré de la dynamique hydro-morphologique de la rivière.

# CARTOGRAPHIES ET SIG

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne dispose d'un Système d'information géographique (SIG), accessible à partir du Géoportail<sup>(4)</sup>; Il permet de cartographier le territoire autour de plusieurs thématiques notamment le volet environnement.

Cet outil de travail, via des cartes interactives, offre une visibilité sur l'ensemble des espaces naturels du territoire et des différents sites de protection et de classements (NATURA 2000, ZNIEFF de Type 1 et 2, Biotope, etc.). Son exploitation régulière permet d'appréhender l'ensemble de ces espaces en intégrant plusieurs paramètres tels que le foncier, les modes de gestion...

Par ailleurs, ce logiciel de géolocalisation permet de comparer l'évolution des sites dans le temps et l'espace. En cas de projets de construction de bâtis ou d'infrastructures, son utilisation permet de proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

### **LE CONTRAT TRAME VERTE ET BLEUE MARNE CONFLUENCE 2018-2023**

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux "Marne Confluence" (SAGE) est mis en œuvre depuis 2018. Le contrat trame verte et bleu a vocation à accompagner le territoire dans la mise en œuvre du SAGE, en planifiant et en accompagnant des actions relatives à la qualité de l'eau, des milieux et à la gestion de l'eau en ville.

Le contrat Marne Confluence s'inscrit dans une démarche de:

- > préservation, gestion, et restauration de la biodiversité, en particulier des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- > résilience des territoires aux inondations adaptation au changement climatique
- > préservation et amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a mené des opérations structurantes en matière d'assainissement, de gestion à la source des eaux pluviales et de restauration du milieu naturel pour un montant global de 15 945 000 € HT.

### LE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DES ESPACES VERTS D'ÎLE-DE-FRANCE

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France intervient en matière d'entretien, gestion, protection, mise en valeur et restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Île-de-France.

La Région Île-de-France prend en charge les frais d'acquisition et d'aménagement des domaines régionaux et sollicite la contribution des collectivités territoriales pour assumer les dépenses liées au fonctionnement de ces domaines.

Les frais de fonctionnement concernent les travaux d'entretien divers liés aux espaces naturels et à l'ouverture au public et comprennent:

- > les travaux pour la propreté des sites;
- > les interventions pour l'entretien des espaces boisés et naturels;
- > la surveillance des sites.

Le territoire de l'Agglomération est concerné par six Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) ce qui représente 16 % du territoire communautaire:

- > l'espace naturel régional de la Vallée de la Marne, comprenant le bois de Brou,
- > l'espace naturel régional du Mont Guichet,
- > la forêt régionale du Maubuée, comprenant les bois de Célie, du Boulay et de la Grange,
- > la forêt régionale de Ferrières,
- > l'espace naturel régional des coteaux de l'Aulnoye,
- > la promenade régionale de la Dhuis.

En 2020, Paris - Vallée de la Marne a augmenté sa participation de 20 000 € en lien avec l'aménagement du Montguichet (60,2 ha) et l'ouverture au public du bois de Brou-sur-Chantereine (236,4 ha).

# La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

# LA POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE

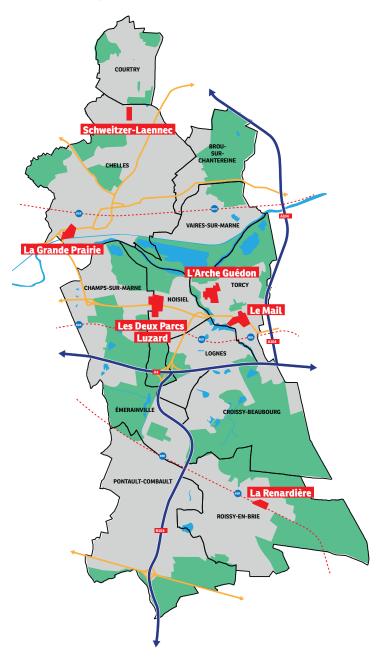


Cinq communes de Paris - Vallée de la Marne (Champs-sur-Marne, Chelles, Noisiel, Roissy-en-Brie et Torcy) ont des quartiers dits politique de la ville (QPV). Au total, sept quartiers QPV accueillent plus de 14 600 habitants, soit 6 % des habitants du territoire.

Les contrats de ville poursuivent les objectifs suivants:

- > dynamiser l'emploi, l'insertion professionnelle et résorber le chômage;
- > multiplier les efforts pour le développement économique, l'inclusion et l'excellence numérique;
- > accompagner les entreprises pour faciliter leur ancrage dans les territoires;
- > relancer la rénovation urbaine, renforcer les solidarités, la cohésion sociale et territoriale;
- > restaurer le lien social et la citoyenneté, émanciper la culture, l'éducation et la petite enfance;
- > améliorer la mobilité;
- > prévenir toutes les formes de radicalisation, de délinquance et de discrimination.

### Quartiers prioritaires • Paris - Vallée de la Marne



### Les quartiers Politique de la ville de Paris - Vallée de la Marne

Communes	Nombre d'habitants	Quartier	Nombre d'habitants	Part/ communes	Nombre de logements
Chelles	53 569	Grande Prairie	1946	3,65 %	200
		Schweitzer-Laennec	1057	1,98 %	287
Roissy-en-Brie	22718	La Renardière	1911	8,42 %	632
Torcy	23 471	Arche Guédon	2677	11,54 %	417
		Le Mail	3848	18 %	544
Noisiel	15 625	Les Deux-Parcs Le Luzard	2358	15 %	714
Champs-sur-Marne	24 663		880	3,57 %	

### LES PROJETS ANRU (RENOUVELLEMENT URBAIN)





La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne coordonne deux projets de renouvellement urbain: l'Arche Guédon à Torcy et les Deux Parcs-Luzard à Champs-sur-Marne et Noisiel. Les projets ANRU sont pilotés par l'Agglomération et les villes concernées. Ils visent à redynamiser les secteurs en difficulté en y créant davantage de mixité sociale, en y adaptant l'offre commerciale et de services, en restructurant l'espace public et en accompagnant les résidentialisations et réhabilitations de logements aidés que peuvent réaliser les bailleurs.

En 2020, les projets se sont poursuivis:

voisins.

- La concertation relative au projet "Deux Parcs-Luzard" a été menée à partir de septembre 2020 et s'achèvera début 2021. Elle a permis aux riverains de connaître l'évolution du projet, de s'exprimer et de débattre. Une maison du projet a notamment été ouverte à cette occasion.
- > Le quartier de l'Arche Guédon à Torcy a connu deux évolutions importantes :
  - la livraison du premier immeuble marquant le renouveau du quartier avec des rez-de-chaussée dévolus aux commerces a eu lieu à l'automne 2020.
  - La déconstruction de l'ancien collège-lycée pour permettre, à partir de 2021, l'édification d'un ensemble de près de 180 logements.

# **EMPLOI, INSERTION, ET FORMATION PROFESSIONNELLE**





Paris - Vallée de la Marne s'inscrit pleinement dans une dynamique de lutte contre le chômage sur son territoire en permettant aux personnes en recherche d'emploi, quel que soit leur niveau de diplôme, d'entrer en relation avec les entreprises ou organismes en capacité de leur proposer des emplois.

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS (SGP), L'AGGLOMÉRATION ET LES VILLES DE CHELLES ET CHAMPS-SUR-MARNE

La communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a signé, en 2017, une convention avec La Société du Grand Paris (SGP), pour développer l'emploi local et l'insertion sur les chantiers du Grand Paris Express. Cette convention de partenariat vise à développer l'emploi du territoire traversé par le Grand Paris Express. À ce titre, la SGP finance les actions conduites par Paris - Vallée de la Marne pendant au moins cinq ans. Cette subvention vient soutenir les initiatives de l'Agglomération pour, entre autres, mettre en relation les entreprises et personnes en recherche d'emploi et faciliter les contacts avec les PME locales. Enfin, la coordination avec des établissements publics territoriaux tels que Terre d'Envol, Grand Paris, Grand Est, permet à l'Agglomération de maximiser les opportunités d'emploi pour ses habitants sur des chantiers

Ainsi, le Grand Paris Express, architecture majeure du système de transport francilien des prochaines années, favorise dès aujourd'hui le développement du territoire et de ses habitants.

### LE SITE INTERNET EMPLOI: EMPLOI-PVM.FR

La Communauté d'agglomération possède depuis plusieurs années un outil numérique à destination des habitants, qui recense les offres d'emploi sur le territoire. Le site développe aussi l'actualité des services de l'Agglomération, tel que le Bureau d'accueil et de services aux entreprises (BASE) et met en avant les partenaires emploi du territoire.

Près de 36 000 offres d'emploi ont été publiées en 2020. Des chiffres relativement similaires à ceux enregistrés l'année précédente qui témoignent d'un dynamisme local.

### LES MANIFESTATIONS MAJEURES POUR L'EMPLOI

En 2020, Paris - Vallée de la Marne a été confrontée aux conséquences de la Covid-19 et des deux confinements. Cette situation a conduit à l'annulation des actions majeures relatives à l'emploi (Semaine de l'Industrie, Forum Emploi, Matinales...).

Néanmoins soucieux de répondre aux besoins des entreprises, l'Agglomération et son service Emploi se sont adaptés et tournés vers les entreprises pour les accompagner dans des opérations ciblées.

Les entreprises Deejo (septembre 2020), Leroy Merlin et Lidl (décembre 2020) ont pu bénéficier d'actions de type "job-dating" ou de recherche de profils pour répondre à leurs besoins. À titre d'exemple, l'action "Job-dating" avec Lidl a réuni plus d'une quarantaine de participants.

### LES STRUCTURES LOCALES ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Afin de mener à bien sa politique liée à l'emploi, l'Agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs:

- > La DIRECCTE assure une communication à destination des acteurs du service public de l'emploi (missions locales et Pôle emploi notamment) et est en lien avec les partenaires locaux du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.
- > Le Pôle emploi (3 agences sur le territoire) assure une communication via son site et ses déplacements sur le terrain. Il intervient notamment sur les emplois francs à l'adresse des QPV, tout en poussant les candidats plus qualifiés et diplômés vers la création d'entreprise. En juillet 2020, 19 767 demandeurs d'emploi ont été recensés sur le territoire.
- > Seine-et-Marne Attractivité propose les services de sa structure pour développer la communication et la coordination entre les acteurs en remontant les projets et les demandes de subvention au niveau régional.

L'Agglomération subventionne également des associations locales:

Les associations réunissant leurs assemblées générales respectives au cours du 1er semestre 2021 pour valider leurs bilans de l'année 2020, les chiffres indiqués sont ceux de l'année 2019.

- > Le Service Intercommunal de l'Emploi (Chelles Roissy-en-Brie) et la Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi (Torcy) accueillent et accompagnent les publics de 26 ans et plus (demandeurs d'emploi, salariés ou personnes en reconversion professionnelle) du territoire. Acteurs de l'information et de l'orientation professionnelle, ces services de proximité permettent de répondre aux besoins des publics (recherche d'un emploi ou d'une formation, réalisation d'un CV, préparation à un entretien...). Le SIE est un service de l'agglomération et la M2IE est une association financée par l'agglomération.
- > Les Missions locales (2 antennes à Chelles, Torcy et Roissy-en-Brie): elles ont pour fonction de repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes de 16 à 25 ans révolus, accompagner les parcours d'insertion, agir pour l'accès à l'emploi, observer le territoire, apporter une expertise, développer une ingénierie et participer, à l'animation du partenariat local. En 2019, 3 306 jeunes ont été accompagnés par les deux structures.
- > L'école de la 2º chance: créer des parcours personnalisés au sein de promotions d'une dizaine de stagiaires sur une période de 8 mois en moyenne (pour un maximum de 24 mois) afin d'assurer l'insertion professionnelle et sociale par l'éducation et la formation des jeunes (16-25 ans) en "décrochage" scolaire. L'E2C a accueilli dans son antenne chelloise 108 jeunes en 2019 dont 63 issus du territoire.
- > Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest 77 (IINO77): accompagner les publics autour du développement des clauses sociales permettant l'insertion de personnes en difficulté. IINO 77 est le facilitateur de l'Agglomération concernant la gestion des clauses d'insertion du Grand Paris Express mais pas seulement. IINO 77 travaille également avec des bailleurs sociaux ou encore l'Agglomération par exemple. Ce travail a permis la réalisation de 60 000 heures de clauses d'insertion en 2019.

### SOUTIEN AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En raison de la multiplicité des acteurs, la consolidation des données et le bilan des projets 2020 seront disponibles au premier trimestre 2021 et présentés dans le rapport d'activité.

### La création de structures de développement économique

Paris - Vallée de la Marne anime deux équipements économiques dont la mission est de favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire:

- > Le Bureau d'accueil et de service aux entreprises (BASE): Il propose des services pour accompagner les projets de création (centre de documentation, conseils personnalisés, réunions d'information et de diagnostics...) En 2019, on recense:
  - 318 porteurs de projet conseillés;
  - 47 créations effectives soutenues;
  - 142 entreprises rencontrées individuellement;
  - 17 créateurs d'entreprise du territoire ayant bénéficié de prêts d'honneur.
- > La Maison de l'entreprise innovante (MEI): Fruit de la collaboration entre la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, la MEI réunit différents services dédiés à la création d'entreprises: un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises. Elle a pour ambition d'attirer des entreprises provenant de secteurs de pointe tels que l'informatique, l'électronique, l'énergie, l'ingénierie, le bâtiment, la santé...

### L'accompagnement des partenaires

Pour mener à bien ses missions de développement durable, Paris - Vallée de la Marne travaille en partenariat avec plusieurs structures:

- > La Chambre des Métiers et de l'Artisanat : en 2019, elle a accompagné 24 entreprises dans le cadre d'un accompagnement au montage du projet ou d'un diagnostic accessibilité/hygiène. En partenariat avec l'Agglomération, deux manifestations ont été organisées sur le thème de la transmission d'entreprise et du bilan retraite, à Chelles et Roissy-en-Brie.
- > **AFILE77** a organisé 28 ateliers à destination de porteurs de projet et d'habitants du territoire sur les thèmes suivants: la microentreprise (7), communiquer efficacement (4), le marketing digital (7), bien négocier avec son banquier (3), se présenter en 2 minutes (4), lire et analyser les documents comptables (3). Afile 77 a également accompagné 212 porteurs de projet de Paris - Vallée de la Marne: 160 via la prestation Activ'Créa de Pôle Emploi, 20 avec le dispositif d'accompagnement du BRSA, 18 en couveuse et 40 en Quartier politique de la ville "élargi".
- > BGE Parif a accompagné 403 porteurs de projet sur le territoire: 306 via la prestation Activ'Créa de Pôle Emploi, 66 sur le dispositif Entrepreneur#Leader phase 1 et 14 avec le dispositif de subvention Agefiph.
- > L'ADIE a accompagné 160 personnes du territoire: 124 créateurs d'entreprise, 36 personnes sur le dispositif "mobilité".

#### Le soutien à l'économie sociale et solidaire à Paris - Vallée de la Marne

### Lancement de l'appel à candidatures "Boostez votre projet engagé sur Paris - Vallée de la Marne" - 1re édition

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, en partenariat avec Afile77, a lancé un dispositif de détection des projets engagés dans l'Économie sociale et solidaire sur le territoire : "Boostez votre projet engagé sur Paris - Vallée de la Marne".

5 porteurs de projet ont été accompagnés par Afile77 en 2019 à travers des rendez-vous individuels, des ateliers collectifs et des temps de partage.

### Lancement de l'appel à projets "ÉMERGENCE"

Afile77 a lancé un appel à projets commun aux sept associations franciliennes en février 2019. En Seineet-Marne, 21 candidatures ont été reçues, cinq projets ont été sélectionnés dont deux à Paris - Vallée de la Marne.

Le Comité de sélection est composé des Communautés d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et Grand Paris Sud, la Direccte 77, la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart, la Fondation MACIF et le Réseau Entreprendre 77.

### Initiation d'un club des entreprises engagées

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, en partenariat avec Afile 77, a commencé des rencontres dans l'optique du lancement d'un réseau des entrepreneurs engagés sur le territoire. Dans ce cadre deux matinales ont été animées autour des thèmes suivants: "Entreprises et Économie Sociale et Solidaire: quels partenariats et opportunités d'affaires?" et "Speed-meeting sur les achats responsables". Elles ont réuni, l'une et l'autre, une vingtaine de participants.

### Développement économique et politique de la ville

La thématique du développement économique est intégrée aux projets des QPV (page 25) dans le cadre de la "sensibilisation à la création d'entreprises". Cinq projets ont été accompagnés en 2020, mobilisant 32 900 €.

- La commune de Roissy-en-Brie encourage les femmes créatrices d'entreprise par le biais de soirées roses et de manifestations économiques. Coût du projet: 5900 €
- > La commune de Torcy travaille à valoriser des parcours d'autoentrepreneurs, en facilitant leur mise en relation avec des partenaires économiques. Coût du projet: 5 900 €.
- > Paris Vallée de la Marne mène, depuis 3 ans (2018-2020), un projet d'accompagnement individuel et du suivi des projets de création d'entreprise. L'Agglomération projette d'adresse 20 % de ses actions "entreprises" aux jeunes des QPV. Montant du projet: 5000 €.
- > La mission locale Vallée de la Marne a favorisé la création d'un groupement de jeunes créateurs afin d'apporter à un public non-diplômé, peu qualifié et/ou ayant des difficultés d'insertion professionnelle, des conseils personnalisés autour de leur projet de création d'activité. Cette action a été menée en partenariat avec l'IUT de Marne la vallée et l'association AFILE77. Coût du projet : 20 000 €.
- > L'ADIE mène un projet afin de rendre accessibles le microcrédit et l'entreprenariat et accompagner la structuration financière des entreprises. Coût du projet : 2000 €.

#### **Labellisation French Impact**

Paris - Vallée de la Marne a été l'un des vingt lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Territoire French Impact en février 2019 par le Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire (ESS). Ceci lui permettra de prétendre plus facilement à des aides à "l'innovation sociale". Les territoires labellisés, choisis parmi 50 candidats au total, auront un accès prioritaire à un fonds d'amorçage doté de 100 millions d'euros, dédié à la création d'entreprises. Le "French Impact" permettra également le développement de "convergences" entre entreprises "classiques" et de l'ESS, en favorisant par exemple les "achats responsables" ou le mécénat des premières auprès des secondes.

Cette nomination est venue reconnaître l'émergence sur le territoire d'un écosystème d'innovation sociale, porté par un collectif de cinq acteurs: la chaire ESS de l'université Paris Est, l'agglomération Paris - Vallée de la Marne, le Sietrem, Affile 77 et la M2IE auxquels l'université de Marne la Vallée, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France et la Mairie de Champs-sur-Marne ont apporté leur soutien.

En particulier, ce collectif s'est lancé trois défis pour une transition écologique et solidaire du territoire autour des problématiques de l'économie circulaire, des circuits courts et de la mobilité douce et inclusive.

# L'épanouissement de tous

## L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT **DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)**







Le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été validé par le Conseil communautaire du 6 février 2020. Conformément aux articles L.572-8 et R.572-9 du Code de l'environnement, le projet de PPBE doit être mis à disposition du public pendant une durée de deux mois, du 18 janvier 2021 au 19 mars 2021.

Par application de la directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation du bruit dans l'environnement et du Code de l'environnement, Paris - Vallée de la Marne devait élaborer un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Pour être accompagné dans l'élaboration de ce plan, Paris Vallée de la Marne a adhéré à l'association régionale Bruitparif depuis 2018.

Un diagnostic de l'exposition au bruit de l'agglomération a été réalisé. Les cartes du territoire, présentées le 17 janvier 2019 aux services techniques de l'Agglomération et des communes, donnent une représentation de l'exposition au bruit des populations, vis-à-vis des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien). Les cartes de bruit ont été approuvées par le Conseil communautaire du 7 février 2019.

De mars à décembre 2019, une analyse territorialisée a été menée en concertation avec les communes et les gestionnaires d'infrastructures de transports (routières, ferroviaires, aériennes).

Paris - Vallée de la Marne a pu coordonner l'élaboration d'un projet de PPBE qui contient:

- > Une description du territoire
- > Une synthèse des résultats de la cartographie du bruit faisant apparaître, notamment, le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et le nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés à un niveau de bruit excessif et, d'autre part, une description des infrastructures et des agglomérations concernées (6 400 personnes et 6 établissements d'enseignement et de santé sont potentiellement exposés à des niveaux sonores supérieurs aux valeurs limites)
- > L'identification des zones à enjeux (28 secteurs ont été définis comme étant des zones à enjeux)(5)
- > Les critères de détermination et la localisation des zones calmes
- Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les 5 années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures, y compris les mesures prévues pour préserver les zones calmes

Le plan d'actions 2019-2024 de Paris - Vallée de la Marne est composé de 14 actions et est structuré autour de 3 axes principaux:

- > Axe n° 1: La réduction du bruit à la source et la contribution à la résorption des points noirs de bruit
- Axe n° 2: La délimitation de zones calmes et de la mise en place d'actions destinées à les préserver et les
- > Axe n° 3: L'amélioration des connaissances pour informer et sensibiliser aux enjeux du bruit

Le projet de plan d'actions sera consolidé sur la durée du projet, et mis en cohérence avec 4 documents de planification structurants:

- > Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2021-2026
- > Le Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025
- > Le Schéma de cohérence et d'orientations paysagères (SCOP)
- > Le Contrat local de santé (CLS) 2019-2022

Pour en savoir plus sur le PPBE, consulter les cartes de bruit de la CA Paris Vallée de la Marne : https://carto.bruitparif.fr/zone/CA%20Paris%20-%20Vall%C3%A9e%20de%20la%20Marne

(5) Selon une étude de Bruitparif, sur le territoire de Paris - Vallée de La Marne, le bruit est responsable de la perte de 1798 années de vie en bonne santé: Page 113 Étude de Bruitparif sur les impacts sanitaires du bruit: https://www.bruitparif.fr/pages/Actualites/2019-02-09%20Impacts%20sanitaires%20du%20bruit%20des%20transports%20 dans%20la%20zone%20dense%20de%20la%20r%C3%A9gion%20%C3%BEle-de-France/2019-02-09%20-%20Impacts%20sanitaires%20du%20bruit%20des%20 transports % 20 dans % 20 la % 20 zone % 20 dense % 20 de % 20 la % 20 r% C3% A9 gion % 20 lle-de-France.pdf

### LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL









Parce que la guestion d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous est désormais une préoccupation très importante pour les habitants, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne souhaite faire émerger un Plan Alimentaire Territorial avec une approche globale du système alimentaire, fondé sur plusieurs enjeux majeurs:

- > La justice sociale : une alimentation de qualité accessible pour tous
- > L'environnement: développement des circuits courts et de l'agriculture biologique
- > L'éducation alimentaire: développement d'une culture du "bien manger" avec des produits sains et locaux
- > L'atteinte des objectifs de la loi Egalim pour la restauration collective

Du mode de production au coût en passant par la distribution, chaque élément de la chaîne de production alimentaire doit participer de cette amélioration de la qualité de ce que nous consommons au quotidien. Il s'agira de faire émerger une culture commune et un véritable écosystème agroalimentaire local de manière à rapprocher la consommation individuelle et la restauration collective de la production agricole de proximité. De nombreux acteurs promouvant une alimentation et une agriculture saines, locales et durables existent déjà sur et autour du territoire. Malheureusement, faute de structuration, ils ne peuvent répondre à la demande croissante des habitants de se nourrir mieux et autrement.

Le Projet alimentaire territorial entend mettre en place des actions favorisant l'émergence d'un système alimentaire durable local qui rapproche la consommation individuelle et la restauration collective de la production agricole de proximité.

Le Projet alimentaire territorial permettrait également de souligner la capacité de Paris - Vallée de la Marne à agir concrètement en faveur de l'économie et de l'emploi de proximité.

En 2020, Paris - Vallée de la Marne a engagé les démarches pour recruter une chargée de mission alimentation durable et sensibilisation à l'environnement. Arrivée en janvier 2021, elle sera notamment en charge de faire émerger un Plan Alimentaire Territorial.

# **SANTÉ ET PRÉVENTION**





Paris - Vallée de la Marne exerce les compétences "Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport" et "Citoyenneté et prévention". Facultatives, ces compétences sont toutefois essentielles pour les 229 695 habitants concernés par l'accessibilité aux soins, la justice de proximité et l'accompagnement de prévention santé, citoyenneté qui jalonnent leur quotidien.

### **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)**

En 2019, Paris - Vallée de La Marne a commencé l'élaboration d'un Contrat local de santé intercommunal (CLS) pour répondre aux besoins des habitants du territoire:

- > Renforcement de la densité médicale et de l'offre de soins, en soutenant tout projet en émergence (Maison de santé pluridisciplinaire, regroupements médicaux...);
- > Amélioration de l'accessibilité aux soins de tout public, et plus particulièrement, les publics fragilisés (enfants, jeunes, étudiants, personnes âgées, personnes en fragilité sociale);
- > Une prise en compte des besoins en santé pour les "Quartiers politique de la ville" (QPV), exigée dans les éléments constitutifs de tout CLS;
- > Cohésion territoriale des professionnels de santé et cohérence des parcours de soins
- > Coordination des actions de prévention, en lien étroit avec les besoins du territoire;
- > Renforcement du positionnement de l'Agglomération, comme acteur de santé porteur d'une stratégie globale à l'échelle de son territoire, dans tous les axes de ses compétences structurantes (mobilité/ transport, urbanisme/habitat, environnement...).

Le plan d'actions 2019-2022 du Contrat local de santé a été validé lors du Conseil communautaire du 10 octobre 2019, et signé le 7 novembre 2019 avec l'État, le Conseil Départemental, l'ARS77, la CPAM77 et le GHEF.

Les 4 axes stratégiques retenus sont les suivants:

> Le renforcement de l'Agglomération comme acteur de santé

Si Paris - Vallée de la Marne est fortement mobilisée sur les questions de santé, elle demeure une institution de création récente et encore relativement mal identifiée en la matière par certains acteurs. L'enjeu est ainsi de promouvoir et développer ses actions au service de la santé de la population mais aussi de valoriser l'ensemble de ses partenaires, afin d'améliorer leur visibilité et leur connaissance réciproque et lancer de nouveaux projets. L'enjeu est aussi de renforcer sa légitimité et ses capacités d'action en santé, tant auprès des professionnels que du grand public.

#### Le soutien à l'offre de santé sur le territoire

L'offre de soins de proximité sur le territoire présente de réelles faiblesses et fragilités et ne permet pas de répondre aux besoins de ses habitants de manière satisfaisante. Elle est inégalement répartie, en termes de nombre de professionnels, de dynamiques. Une partie du territoire a bénéficié de la création récente de Maisons de santé pluri-professionnelles, à Torcy et à Roissy-en-Brie. L'enjeu est ainsi de prolonger les actions de l'Agglomération et de ses partenaires pour le renforcement de cette offre et le maillage sur le territoire. Le service santé accompagne et oriente régulièrement les professionnels de santé dans leurs démarches d'installations, en lien avec le service développement économique et les partenaires tels que l'ARS ou l'URPS.

### La compréhension et la prise en charge des déterminants environnementaux de santé

Paris - Vallée de la Marne bénéficie d'une grande proportion d'espaces "verts" sur son territoire mais sa situation à l'est de la Métropole du Grand Paris se traduit par une exposition conséquente à la pollution atmosphérique et à des interrogations régulières sur la qualité des eaux. Sur le plan de l'urbanisme ou de l'habitat, les constructions et l'aménagement de l'espace ont pu se révéler d'une qualité inégale; la part de logements potentiellement indignes y est en outre plus élevée qu'à l'échelle du Département, en particulier sur le nord du territoire (entre 2 % et 4 % en moyenne communale contre 2,3 % à l'échelle du Département). L'enjeu est donc de renforcer la compréhension des différents déterminants environnementaux de santé, mais aussi de mieux les intégrer dans les politiques de l'Agglomération ou les constructions et opérations d'aménagement prévues sur le territoire.

### L'accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Communauté d'agglomération la plus peuplée de Seine-et-Marne, Paris - Vallée de la Marne accueille une population caractérisée notamment par sa grande diversité sociale. Elle s'appuie sur des acteurs nombreux et engagés, qui doivent être soutenus et accompagnés afin de répondre au mieux, avec l'Agglomération et les autres signataires du CLS, aux besoins de santé de la population, notamment en matière de prévention ou de renforcement de la capacité d'action des citoyens eux-mêmes.

### SUIVI ET/OU SOUTIEN DES PROJETS DE MAISON DE SANTÉ EN ÉMERGENCE

- > À Lognes: en 2019, l'Agglomération a missionné le cabinet Acsantis pour accompagner des professionnels de santé, ce qui a abouti, à l'ouverture à une structure de santé, en lien avec la municipalité, en mars 2020.
- > À Vaires-sur-Marne: en septembre 2020, l'Agglomération a missionné le cabinet Acsantis pour une mission d'accompagnement, en renfort du cabinet Hippocrate. Les locaux devraient ainsi être partagés avec des professionnels de santé libéraux (pour le moment 1 médecin généraliste) et un centre de santé municipal composé également d'un généraliste.

### CITOYENNETÉ – PRÉVENTION – ACCÈS AU DROIT

L'Agglomération dispose de trois Maison de la justice et du droit (MJD), situées à Chelles, Lognes, et Pontault-Combault, sur les 5 que compte le département de Seine-et-Marne.

Au vu des contraintes sanitaires liées à la covid-19, certaines actions ont dû être réajustées en 2020, voire réajustées. Les actions suivantes ont été reconduites en 2020:

- > Animation de 2 séances de l'action Peace & Lobe à destination des établissements scolaires (les 4 autres séances ont dû être annulées)
- > Développement des actions de prévention auprès des publics jeunes fragilisés des QPV, comme du réseau des Missions Locales du territoire
- > Participation de la MJD Lognes à l'animation d'une soirée ciné-débat autour des violences conjugales, organisée par la commune de Champs-sur-Marne
- > Participation et animation de stands prévention santé lors d'événements organisés par des partenaires sur des thématiques concernant des publics jeunes, personnes âgées, populations actives.

- > Campagne de prévention "Octobre Rose": actions de sensibilisation auprès des femmes concernant le dépistage du cancer du sein
- > Mise en place de dispositifs partenariaux avec les 12 villes du territoire (type appel à projet) pour mieux répondre aux besoins spécifiques sur des thématiques définies

Durant la période du 1er confinement (en mars 2020), les MJD ont maintenu des permanences téléphoniques d'accès au droit, en lien avec leurs partenaires, et sont restées ouvertes aux publics lors du 2<sup>nd</sup> confinement (en novembre 2020).

Enfin, le service citoyenneté, prévention et accès au droit accueille, depuis octobre 2020, 6 jeunes volontaires en services civiques. Ces jeunes ont pour missions notamment de réaliser des actions sur la thématique citoyenneté et accès au droit et la thématique prévention et promotion de la santé: interventions auprès des publics scolaires, réalisation de guides thématiques...

# Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

# **GESTES ÉCOCITOYENS**





### **RESTAURANT COMMUNAUTAIRE**

L'association de réinsertion en activité au potager du château de Champs-sur-Marne fournit des bacs compost à l'Agglomération et vient récupérer:

- > Pluches de compost
- > Serviette en papier

Le gaspillage alimentaire a été fortement réduit grâce aux actions suivantes :

- > La réduction de la taille des assiettes et des louches
- > Les produits non servis et non consommées peuvent être gardés jusqu'à 3 jours
- > Une attention particulière aux retours plateau

D'autres actions sont mises en place par le restaurant communautaire:

- > Proposition de plats végétariens
- > Récupération/valorisation des huiles de friture;
- > Tri des canettes, des cartons et des bouteilles d'eau
- > Achat de produits bio

### **ÉCOGESTES EN RÉUNION**

Afin de limiter la quantité de déchets, une démarche écogeste est mise en place pour certaines grandes réunions.

### LA GESTION DES DÉCHETS

Paris - Vallée de la Marne exerce la compétence "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"

Cette compétence a été déléquée à 2 syndicats intercommunaux:

- > Le SIETOM pour les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault
- > Le SIETREM pour les communes de: Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry, Lognes, Noisiel, Champs-sur-Marne, Émerainville et Croissy-Beaubourg.

### **LE SIETREM**

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM intervient sur une superficie de 172 km², incluant des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec des communes de moins de 800 habitants. Le SIETREM, par délibération du 6 décembre 2017, a adopté son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ce PLPDMA fixe les 4 objectifs globaux suivants:

- > Réduire de 10 % le poids annuel de Déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020. En 2010, la quantité des D.M.A était de 483 kg/hab. Dans un même temps, il s'agira de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici à 2025
- > Réduire la nocivité des déchets en diminuant l'utilisation des produits générant des déchets dangereux par un traitement approprié de ces derniers
- > Accompagner la population à un changement de comportement et une consommation plus durable
- > Développer la mobilisation et la coopération des collectivités adhérentes au SIETREM d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...)

# Le territoire du SIETREM et les équipements Courtry Montfermeil A Chelles Unité de Valorisation Énergétique Déchetteries 1 Centre de tri R Lognes Beaubourg K Communauté d'agglomération Métropole du Grand Paris Marne et Gondoire Paris Vallée de la Marne

### Plus d'informations sur le rapport annuel 2019 du SIETREM :

**Rapport complet:** www.sietrem.fr/category/10-les-rapports-d-activites.html?download=1011 **Papport synthétique:** www.sietrem.fr/category/10-les-rapports-d-activites.html?download=1009

### **LE SIETOM**

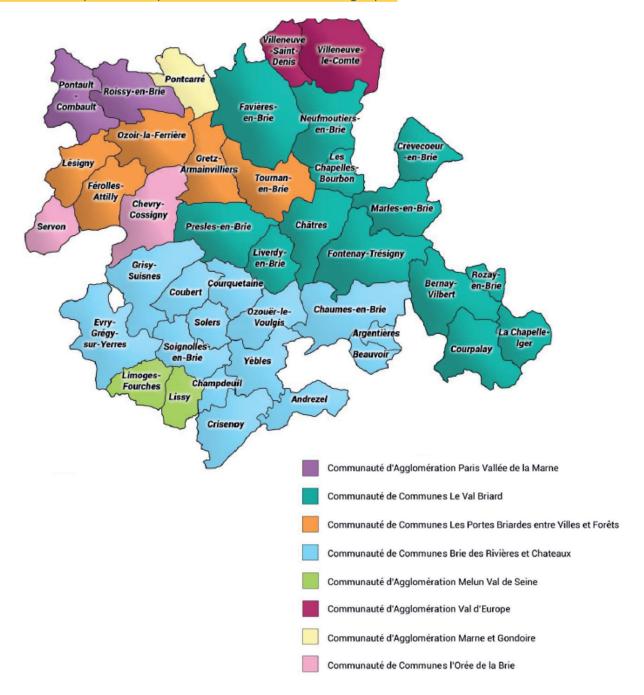
Le SIETOM est un syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Il a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers de 39 communes (dont Pontault-Combault et Roissy-en-Brie) qui comptent au total 157 231 habitants (INSEE 2020 base année 2017) . Le SIETOM a également adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en 2019 pour une durée de 6 ans.

#### Pour plus d'information sur le PLPDMA:

www.sietom77.com/wp-content/uploads/2019/03/PLPDMA-SIETOM-2019.pdf

### Plus d'informations sur le rapport annuel 2019 du SIETOM :

www.sietom77.com/wp-content/uploads/2020/12/RA-2019-VF-Light.pdf



### **GLOSSAIRE**

PCAET: Plan climat air énergie territorial

**MWh:** Mégawattheure

IFER: Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

**SIAM:** Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée **MIATE:** Matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux

PLH: Programme local de l'habitat

**POPAC:** Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés

'ANAH: Agence nationale de l'habitat

PTRE: Plateforme territoriale de rénovation énergétique

**SURE:** Service unique de la rénovation énergétique

PAC: Pompe à chaleur

SIG: Système d'information géographique

IDFm: Île-de-France Mobilités

SDA-Ad'AP: schéma directeur d'accessibilité des transports SDA - Agenda d'accessibilité programmée ADAP

RNR: Réserve naturelle régionale

**SCOP:** Schéma de cohérence d'orientation paysagère

PLU: Plan local d'urbanisme

ZNIEFF: Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**SAGE:** Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

PRIF: Périmètres régionaux d'interventions foncières

**MEV:** Maison de l'environnement vagabonde

**QPV:** Quartier politique de la ville

**CCI:** Chambre de commerce et d'industrie

CMA: Chambre de métiers et de l'artisanat

**ANRU:** Agence nationale de la rénovation urbaine

SGP: Société du Grand Paris

**EPT:** Établissement public territorial

**BASE:** Bureau d'accueil et de service aux entreprises

**DIRECCTE:** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,

du travail et de l'emploi

M2iE: Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi

ADIE: Association pour le droit à l'initiative économique

PPBE: Plan de prévention du bruit dans l'environnement

CLS: Contrat local de santé

PAT: Plan alimentaire territorial

**MSP:** Maison de santé pluriprofessionnelle

ARS: Agence régionale de santé

**GHEF:** Grand hôpital de l'Est Parisien **MJD:** Maison de la justice et du droit

PLPDMA: Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés